

## **COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022**

Le Président de la République, Son Excellence Macky SALL a présidé le Conseil des Ministres, ce mercredi 30 novembre 2022, au Palais de la République.

A l'entame de sa communication, le Chef de l'Etat a adressé ses chaleureuses félicitations aux Lions du Football, qui se sont brillamment qualifiés, hier, aux 8<sup>ème</sup> de finale de la Coupe du Monde.

Pour la suite de la compétition, le Président de la République a renouvelé ses encouragements aux joueurs de l'équipe nationale de Football et à leur encadrement technique et administratif.

Abordant le soutien aux Daaras et aux diplômés de l'enseignement arabe, le Chef de l'Etat est revenu sur la rencontre du lundi 28 novembre 2022, avec la communauté des Daaras dans le cadre des concertations et du dialogue avec l'ensemble des forces vives de la Nation.

Le Président de la République a félicité le Gouvernement, notamment le Ministre de l'Education nationale, les chefs religieux, les responsables et maîtres de Daara, les apprenants (« ndongo Daara »), les partenaires et bonnes volontés, en particulier les « Ndeyou Daara », qui appuient ce pan important de notre système éducatif et qui ont permis la réussite de cette rencontre historique.

A cet effet, le Chef de l'Etat a rappelé au Gouvernement, l'impératif de renforcer le soutien et l'accompagnement de l'Etat aux Daaras à travers une coordination plus soutenue des efforts de l'Etat et des collectivités territoriales, avec la réallocation d'une partie des fonds de dotation alloués au secteur de l'Education, vers ces entités et un suivi de proximité du développement de ces établissements d'éducation et de formation, basés sur les préceptes de l'Islam et des traditions fortement ancrées dans notre société.

Dans cet esprit, le Président de la République a exhorté le Premier Ministre à engager la modernisation des Daaras au tour de quatre (4) actions majeures :

1. la finalisation de la cartographie nationale des Daaras par un recensement exhaustif et une immatriculation administrative des établissements, des apprenants et de leurs maîtres ;
2. la poursuite des investissements pour la construction et l'équipement de Daaras publics aux normes en intégrant au besoin des internats et des cantines scolaires, ainsi que le soutien à la réhabilitation et à l'amélioration du cadre de vie des Daaras traditionnels installés sur le territoire national ;
3. la réflexion sur un dispositif adapté de recrutement de maîtres coraniques et de leurs encadreurs dans la fonction publique, mais également d'assurer une couverture médicale, une protection sociale, un suivi académique et professionnel des apprenants des Daaras ;

4. le soutien à l'insertion socio-économique des apprenants, par la solidarité nationale, en termes de soutiens financiers et d'appuis en denrées, matériels et intrants agricoles avec les Daaras et par les dispositifs existants de la formation professionnelle, de financement et de promotion de l'entrepreneuriat.

Dans cette perspective, le Chef de l'Etat a décidé d'instituer un « Grand Prix International du Président de la République pour le Récital du Saint Coran » et une « Journée nationale des Daaras », chaque 28 novembre.

Par ailleurs, le Président de la République a insisté sur l'urgence de valoriser davantage l'expertise des diplômés en langue arabe dans la fonction publique, dans le secteur parapublic et dans toutes les branches d'activités du pays, où leurs compétences pourront être utilisées.

Le Chef de l'Etat a demandé, enfin, au Premier Ministre et au Ministre de l'Education nationale de finaliser avec toutes les parties prenantes, un Programme d'Appui aux Daaras et aux Diplômés de l'Enseignement Arabe (PADEA) en relation avec le Bureau d'Assistance aux Daaras et aux Diplômés de l'Enseignement Arabe (BADEA) rattaché à la Présidence de la République.

Abordant l'accélération de la transformation du système de fonctionnement des transports terrestres, le Président de la République a invité le Premier Ministre et le Ministre chargé des Transports terrestres à déployer, dans le cadre d'un suivi permanent, toutes les mesures requises pour asseoir la gestion optimale du dispositif de transports publics et privés, en cohérence avec la fonctionnalité du TER, des chemins de fer et du BRT.

A cet effet, le Chef de l'Etat a souligné, l'urgence de mobiliser, en relation avec les acteurs des transports impliqués, les moyens adéquats pour renforcer la mise en œuvre des programmes de renouvellement des véhicules de transport (urbains et interurbains) et des gros porteurs.

En outre, le Président de la République a engagé, le Premier Ministre et le Ministre des Transports terrestres, à veiller au suivi adéquat des revendications du Cadre unitaire des syndicats du transport routier du Sénégal (CUSTRS) et de la situation des accidents sur les routes du Sénégal en relation avec les forces de défense et sécurité, notamment la gendarmerie nationale.

S'agissant du climat social, de la gestion et du suivi des affaires intérieures, le Chef de l'Etat est revenu sur les sujets suivants :

- **la mise en œuvre de la Phase II du Programme de lampadaires solaires** : en rappelant l'importance du programme des lampadaires solaires qui demeure un marqueur de notre politique d'équité sociale et territoriale. Le Chef de l'Etat a demandé au Ministre du Pétrole et des Energies d'accélérer la mise en œuvre de la phase II du programme de lampadaires solaires (concernant 115.000 unités), dont la répartition doit notamment obéir aux critères d'équité territoriale ;

- **la consolidation des performances du système de gestion des déchets solides urbains** : en se félicitant des efforts notables consentis par l'Etat, les agents de l'ex UCG, les acteurs et concessionnaires du nettoyage pour améliorer le cadre de vie des populations et la gestion des déchets solides urbains. Le Président de la République a demandé au Premier Ministre et au Ministre chargé de l'Hygiène publique de prendre toutes les dispositions adéquates en vue de renforcer les ressources et les moyens d'intervention de la nouvelle Société nationale de Gestion intégrée des Déchets solides urbains (SONAGED SA) qui prend le relais de l'UCG.

Revenant sur la situation du Lac rose, le Chef de l'Etat a demandé au Ministre en charge de l'Environnement d'envisager un Comité Régional de Développement (CRD) spécial en présence des ministres concernés, des acteurs économiques, des autorités territoriales et des chefs de villages polarisés afin d'accentuer la mise en œuvre des mesures rapides et des solutions durables de sauvegarde des activités économiques et de l'écosystème du Lac Retba.

Clôture sa communication, le Président de la République a annoncé la tenue d'un Conseil des ministres décentralisé à Tambacounda, le 28 décembre 2022, ainsi que la cérémonie marquant la journée nationale de l'élevage le 29 décembre.

Le Chef de l'Etat a ainsi invité le Premier Ministre à préparer un document d'orientation et à présider un Conseil interministériel de développement en vue d'évaluer les engagements du Gouvernement depuis 2013 et de projeter les investissements prioritaires de l'Etat dans la région, pour les trois prochaines années.

Dans sa communication, le Premier Ministre a rendu compte :

- du conseil interministériel sur la campagne de commercialisation arachidière ;
- de la réunion interministérielle sur les programmes de développement communautaire ;
- de sa participation au nom du Président de la République au groupe consultatif de la République du Niger, prévu les 5 et 6 décembre 2022;
- de la préparation de la 3<sup>e</sup> édition du Séminaire intergouvernemental franco-sénégalais, prévue le 8 décembre 2022 à Paris.

### **AU TITRE DES COMMUNICATIONS DES MINISTRES**

- Le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a fait une communication sur sa participation aux Sommets extraordinaire de l'Union africaine tenue à Niamey et celui de la Francophonie à Djerba ;
- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice a fait une communication sur le lancement du Centre de Surveillance électronique;
- Le Ministre de la Santé et de l'Action sociale a fait une communication sur les projets du Programme National de Réadaptation à Base Communautaire (PNRBC) et la célébration de la journée internationale des personnes handicapées prévue le 03 décembre 2022.

## AU TITRE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Le Conseil a examiné et adopté les textes suivants :

- le projet de décret portant création de l'Université Souleymane Niang de Matam (USN) ;
- le projet de décret portant création de l'Université du Sénégal oriental (USO).

## AU TITRE DES MESURES INDIVIDUELLES

Le Président de la République a pris les décisions suivantes :

- **Le Général de Division El Hadji Daouda NIANG**, est nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, en remplacement de Monsieur Abdou Khadir AGNE, appelé à d'autres fonctions ;
- **Monsieur Abdou Khadir AGNE**, titulaire d'un master en Diplomatie et Stratégie, précédemment Ambassadeur du Sénégal en Côte d'Ivoire, est nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès de Son Excellence Monsieur Mohamed BAZOUM, Président de la République du Niger, en remplacement de Monsieur Paul Benoit SARR, appelé à d'autres fonctions ;
- **Monsieur Doro SY**, Expert en relations internationales, est nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès de Son Excellence Monsieur Felix - Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République démocratique du Congo, en remplacement de Monsieur Papa Talam DIAO, appelé à d'autres fonctions ;
- **Monsieur Mamadou SIDIBE**, Professeur titulaire des Universités de classe exceptionnelle, est nommé Coordonnateur du projet de l'Université Souleymane NIANG de Matam (USN).
- **Monsieur Kandioura NOBA**, Professeur titulaire des Universités de classe exceptionnelle, est nommé Coordonnateur du projet de l'Université du Sénégal oriental (USO).
- **Monsieur Mame Balla LO**, Administrateur de sociétés, est nommé Président du Conseil de Surveillance de l'Agence nationale pour la Relance des Activités économiques et sociales en Casamance (ANRAC), en remplacement de Monsieur Pascal MANGA, appelé à d'autres fonctions.
- **Monsieur Mouhamadou Lamine MASSALY**, Titulaire d'un Master en Relations internationales, est nommé Président du Conseil d'Administration de l'Office national de Formation Professionnelle, en remplacement de Monsieur Mamoussé DIAGNE, appelé à d'autres fonctions.
- **Monsieur Amaro Ntaby BADJI**, Inspecteur principal du Trésor, précédemment Chef de Division à la Direction du Secteur public local, est nommé Directeur du Secteur public local à la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor, poste vacant.

- **Madame Virginie Dora DIOUF**, Inspecteur principal du Trésor, précédemment Fondé de pouvoirs de l'Agent Comptable des Grands Projets, est nommée Agent Comptable des Grands projets à la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor en remplacement de Monsieur Mamadou Oumar BOCOUM, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.
- **Monsieur Thierno Sadou DIALLO**, Administrateur civil principal, précédemment Adjoint au Directeur du Contrôle budgétaire à la Direction générale du Budget, est nommé Directeur des Ressources humaines au Ministère des Finances et du Budget, en remplacement de Monsieur Bassirou SOUMARE, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.
- **Monsieur Abou AW**, Conseiller en Planification, précédemment Conseiller technique à la Direction générale du Budget, est nommé Directeur des pensions à la Direction générale du Budget, en remplacement de Monsieur Mouhamadou DIALLO, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.
- **Monsieur Leroux DRAME**, Administrateur civil, est nommé Secrétaire général du Centre national de la Fonction publique locale et de la Formation.

Fait à Dakar, le 30 novembre 2022

**Le Ministre du Commerce,  
de la Consommation et des PME,  
Porte-parole du Gouvernement**

Abdou Karim FOFANA